

permet aux chefs d'une communauté de créer un sentiment nouveau du but à atteindre ou celui d'une aptitude à entreprendre des réformes et à jouer un rôle actif dans les relations avec les autres États. Dans le passé, tant au Canada qu'à l'étranger, nous avons relevé des défis d'une façon qui, croyons-nous, demeurera toujours valable. J'ai confiance que nous continuerons à suivre cette ligne de conduite, à condition que la base de notre nation soit toujours aussi solide. Est-il besoin de rien ajouter devant un auditoire tel que le vôtre? Des Américains ne sauraient être totalement étrangers à ces préoccupations?

*Affaires mondiales - L'ampleur et la cible de notre engagement*

Le deuxième point important que j'ai mentionné consistait à savoir dans quelle mesure et dans quels secteurs privilégiés le Canada choisirait de participer aux affaires mondiales. Dans le document sur la politique étrangère, nous avons analysé le rapport complexe qui existe entre les objectifs nationaux qui contribuent au bien-être, c'est-à-dire à la croissance économique et à la justice sociale, et ceux qui contribuent à la sécurité et à l'indépendance. Je pourrais peut-être montrer certains aspects, du point de vue purement canadien, de ce problème universel, en parlant du rôle important que jouent les facteurs économiques dans la réalisation des objectifs nationaux.

L'expansion de notre économie est intimement liée au commerce international; un Canadien sur quatre y puise ses moyens d'existence et cette proportion est beaucoup plus élevée qu'aux États-Unis. Un changement de la conjoncture ou des décisions économiques prises aux États-Unis rejaillissent immédiatement sur nous. Si, comme on le prévoit, la Communauté économique européenne augmente le nombre de ses membres, nous devons faire face à des problèmes commerciaux en ce qui a trait à certaines exportations agricoles et certains produits industriels puisque nous perdrons les avantages tarifaires que nous accorde actuellement la Grande-Bretagne. En ce qui concerne la politique commerciale considérée d'un point de vue général, nous avons insisté auprès des membres présents et éventuels de la Communauté sur l'avantage de libéraliser, dans les plus brefs délais, les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous aimerions que les États-Unis prennent l'initiative en ce sens et nous avons exprimé notre inquiétude devant les indices manifestés au cours des dernières années et laissant prévoir un réveil du sentiment protectionniste aux États-Unis.

Le motif de cette appréhension du Canada est évident. En effet, même si nos relations commerciales et notre balance des paiements se trouvent actuellement dans une position enviable, nous ne pouvons nous attendre à ce que les échanges commerciaux et monétaires se maintiennent dans une situation favorable sans une attention constante de notre part et de la part des autres pays. Depuis 1945, nous avons accordé une très grande importance à la réalisation de ces objectifs. Un groupe commerçant relativement petit et fortement dépendant ne peut agir autrement. La concurrence entre les puissances économiques qui retarderait le mouvement vers la libéralisation mondiale du commerce au moyen d'instruments tels que l'Accord général constituerait en effet une menace pour nous.